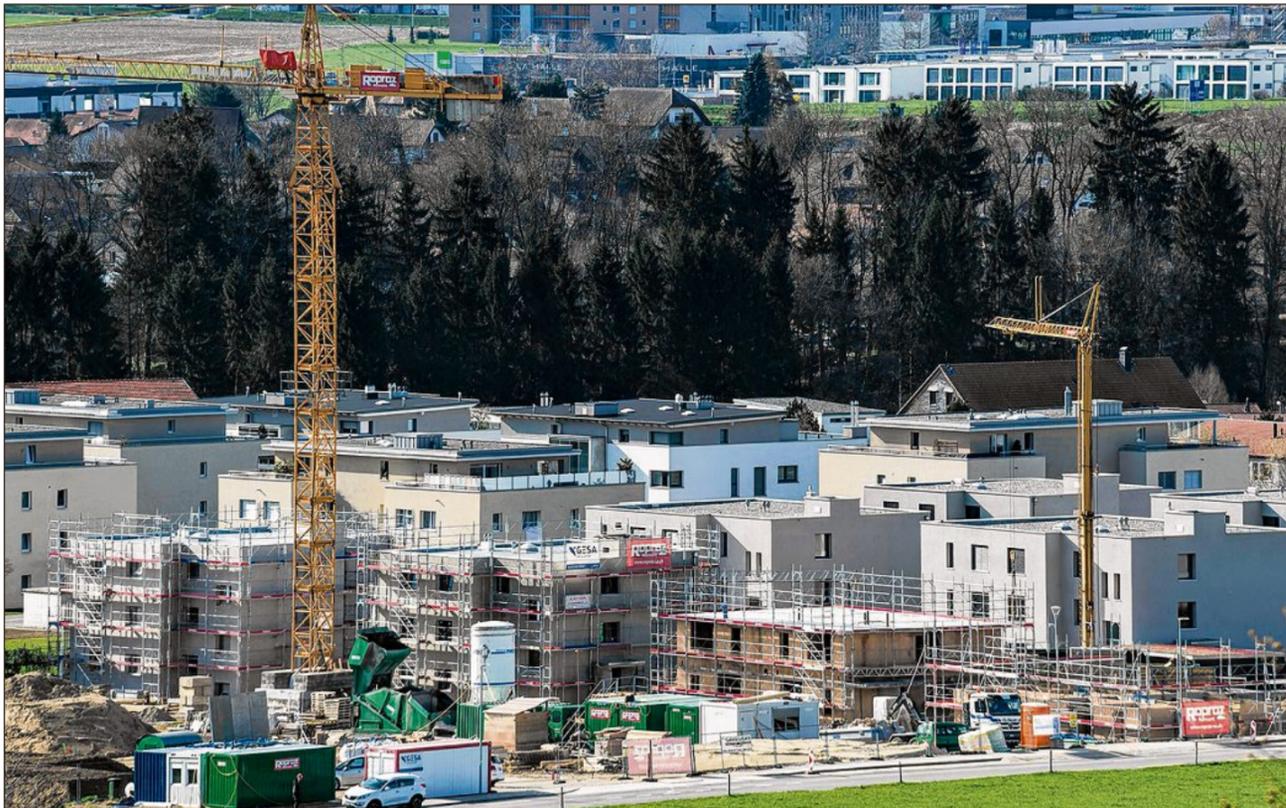




L'efficacité passe aujourd'hui par des plans numérisés

AMÉNAGEMENT • Pour rendre plus efficace le traitement des plans d'aménagement et des permis de construire, l'informatisation est de mise.



Qu'il s'agisse d'aménagement local ou de permis de construire, il y a encore moyen d'améliorer les procédures de décision. ALAIN WICHTA

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Peut encore faire mieux. Telle est, en substance, la conclusion d'Alexis Overney. L'avocat a été mandaté il y a une année par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) pour analyser les procédures de traitement des plans d'aménagement locaux, de détail et de zones, ainsi que des permis de construire. Son analyse devait aussi mettre en lumière les possibilités de simplifier les procédures, de réduire les délais de prise de décision et d'augmenter la transparence. Cette mise à plat, menée «sans tabou et sans a priori» et «dans un esprit constructif» dicit M^e Overney, se situait dans un processus d'amélioration des procédures administratives mis en place par la DAEC il y a deux ans. L'avocat a présenté son rapport hier aux médias.

Premier constat: que ce soit dans les communes, dans les services de l'Etat ou dans les préfectures, les acteurs concernés font leur job «avec conscience et rigueur» et ont «la volonté de respecter les délais». Mais, autres constats, il y a des faiblesses et des lacunes dans les processus. Alexis Overney cite par exemple des différences dans l'interprétation de certaines normes, de possibles contradictions entre le premier avis délivré par un service lors de la procédure préalable et un second avis du même service donné plus tard dans la procédure ordinaire, des lacunes dans les dossiers déposés au canton, des explications insuffisantes des communes

lorsqu'elles statuent sur des oppositions, ou encore le manque de connaissances de certaines personnes en matière de lecture de plans. Autre source potentielle de retards dans les déterminations du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA): des bases légales qui ne cessent d'évoluer.

La qualité doit être améliorée

En seconde partie de son rapport d'une soixantaine de pages, M^e Overney formule une série de recommandations, regroupées en cinq chapitres. La principale porte sur la numérisation des documents et leurs mises en ligne. Ce devrait être le cas de tous les plans d'aménagements (PAL, PAD, PAZ) et des règlements communaux d'urbanisme. Cette obligation découlant de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC) n'est pas encore respectée par toutes les communes.

La recommandation d'informatiser toute la procédure du permis de construire, du dépôt de la demande jusqu'au permis d'occuper, est actuellement à l'étude. A la fin de cette année, un programme informatique sera proposé pour permettre au requérant de suivre le parcours de son dossier.

M^e Overney souligne aussi la nécessité d'améliorer la qualité des dossiers déposés au canton. Là, c'est le boulot des communes. La loi leur impose de contrôler les aspects formels et matériels d'un dossier, ce que

toutes ne font pas systématiquement. Elles pourraient aussi, cas échéant, organiser des séances de conciliation, qui permettent souvent de débloquer la situation.

Les préavis des services de l'Etat pourraient aussi être améliorés. Il s'agit là d'uniformiser les contenus de ces préavis. Dans le même ordre d'idée, un potentiel d'amélioration existe aussi au sein des préfectures, qui devraient harmoniser leurs pratiques.

Mesures en partie appliquées

Une grande partie des mesures de soutien aux communes et aux mandataires préconisées par l'expert existent déjà ou sont en voie de réalisation. M^e Overney encourage aussi à réfléchir sur une stratégie supracommunale en matière d'aménagement local. Il prône par ailleurs la création d'un «observatoire du territoire».

Ses constats recourent, pour la plupart, ceux tirés par la DAEC, a relevé le patron de cette dernière Maurice Ropraz. Et les recommandations de l'expert sont, pour la plupart également, déjà en cours de réalisation. Le conseiller d'Etat a également souligné que les mesures mises en œuvre en 2013, notamment pour améliorer le traitement des permis de construire, «portent leurs fruits» mais que leurs effets «prennent du temps». «L'efficacité des procédures dépend de la qualité du travail de tous les acteurs», conclut Maurice Ropraz avec M^e Overney. I

ALIMENTATION

Une loi pour soutenir les produits de proximité

PATRICK PUGIN

Les restaurants collectifs subventionnés par l'Etat devront à l'avenir proposer «une offre régulière de produits de proximité». Répondant à une motion de Romain Castella (plr, Albeuve) et Ruedi Schläfli (udc, Posieux), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) met en consultation un avant-projet de loi visant à promouvoir l'utilisation de produits «régionaux et durables» dans les restaurants du secteur public cantonal. Chaque année, plus de sept millions de repas sont servis dans les écoles, les hôpitaux, les EMS, etc. Un potentiel d'écoulement certain pour l'agriculture indigène.

Selon la nouvelle loi sur la restauration collective publique

(LRCP), les établissements concernés doivent contribuer «à une alimentation de qualité, variée, équilibrée et durable pour leurs usagers». L'offre de produits de proximité est un moyen d'atteindre cet objectif. Si la motion Castella/Schläfli défendait clairement la préférence cantonale, le Conseil d'Etat estime pour sa part nécessaire de garder une certaine flexibilité dans la définition des produits de proximité.

Le gouvernement tiendra ainsi compte «des possibilités pratiques d'approvisionnement, des réalités saisonnières, des coûts et des expériences-pilotes en cours», indique la DIAF dans un communiqué. I

> www.fr.ch/consultations

FONCTIONNAIRES

Nouvel appel à manifester

Les salariés de la fonction publique sont à nouveau invités à manifester contre les mesures d'austérité. La FEDE, la fâtière des associations du personnel de l'Etat, et la FOPIS, la Fédération du personnel des institutions sociales, les «convoquent» à se réunir «massivement» le vendredi 26 juin, dès 17 heures sur la place Python, à Fribourg.

Selon le communiqué des deux organisations diffusé hier, les autorités font «la sourde oreille» aux revendications des fonctionnaires. Ceux-ci ont dû, ces dernières années, consentir des efforts «considérables», contraints par les mesures d'économie. «Pour le bien de la fonction publique et de la population fribourgeoise», la FEDE et la FOPIS exigent que le Conseil d'Etat

assouplisse les mesures structurelles d'économie et qu'il octroie le palier au 1^{er} janvier 2016, et non au 1^{er} juillet 2016 comme prévu.

Les deux organisations du personnel demandent aussi de mettre fin aux mesures d'économie dans l'enseignement pour ne pas «mettre en danger la qualité de l'encadrement des enfants». Elles exigent encore que «les attaques contre le personnel soignant de l'HFR cessent, pour la sécurité de toute la population».

La FEDE a déjà mobilisé une première fois la fonction publique en juin 2013, contre le plan d'austérité du Gouvernement fribourgeois. La manifestation avait attiré 5000 personnes.

CAG

EDUCATION CANINE

Exigences assouplies

Les membres expérimentés des clubs cynologiques fribourgeois pourront contribuer à l'éducation des chiens et conseiller leurs propriétaires sans avoir le titre d'éducateur canin professionnel. Selon l'avant-projet mis en consultation hier (www.fr.ch/consultations), la loi sur la détention des chiens (LDch) sera en effet assouplie, ainsi que le réclamait une motion populaire – nantie de plus de 2300 signatures – soutenue par le Conseil d'Etat et validée par le Grand Conseil.

Le texte propose par ailleurs d'adapter la LDch à la législation fédérale en ce qui concerne les chiens de protection de troupeaux. Ces derniers, durant la période d'estivage, seront placés sous la responsabilité de l'exploitant d'alpage et non plus de son propriétaire.

Enfin, le projet prévoit l'abrogation de la disposition imposant l'obtention d'une autorisation pour la détention de plus de deux chiens. PP

EN BREF

POSIEUX

Apiculteurs en fête

La fédération fribourgeoise d'apiculture fêtera son centième anniversaire du 24 au 26 juin, sur le site de Grange-neuve, à Posieux. Les curieux pourront découvrir l'exposition «A la découverte de l'abeille», dans le bâtiment et dans le rucher de l'école d'agriculture, de 9 à 19 h. Les classes seront accueillies sur réservation à moulin-cour@bluewin.ch. Le 25 juin à 20 h, Paul Page, chercheur à Agroscope, donnera la conférence «Apiculture et recherche apicole en Suisse et en Asie». CW

FRIBOURG

Légère diminution du chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi a subi une légère diminution en ville de Fribourg. Selon les chiffres fournis par l'Office communal du travail, ils étaient 1725 (9,3%) à la fin du mois de mai contre 1787 (9,7%) un mois plus tôt. En revanche, ils étaient 1655 (9%) il y a un an. SSC

LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

L'Etat ne compte pas intervenir

STÉPHANE SANCHEZ

Changement en vue pour les propriétaires et les locataires des quelque 3400 logements subventionnés du canton. Fin programmée du régime de subventionnement oblige, leurs appartements vont peu à peu retourner sur le marché libre. Si bien qu'il n'en restera plus que 173 dans le canton en 2022. Et plus aucun en 2026. De quoi interpeller les députés socialistes Pierre Mauron (Riaz) et Gaétan Emonet (Remaufens), qui invitent l'Etat à informer propriétaires et locataires de leurs droits. Et en particulier de la fixation des futurs loyers.

Dans une réponse aux deux députés publiée hier, le Conseil

d'Etat confirme le mécanisme en cause («LL» du 17 janvier 2015): le propriétaire n'aura souvent pas d'autre choix que de répercuter sur les loyers la perte de subvention qu'il subira. Parfois, ces hausses ne seront pas «supportables» pour les locataires – souvent fragilisés –, qui devront chercher un nouveau toit. Mais l'Etat relativise: «Dans la pratique, la perte de subvention est souvent partiellement reportée sur les loyers et partiellement prise en charge par le bailleur afin de rester concurrentiel.»

Le Service du logement informe déjà les bailleurs et les locataires des échéances, souligne

le gouvernement. Quant au retour au marché libre, il est régi «par les dispositions du Code des obligations» – donc du domaine de l'Asloca, de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier, voire des tribunaux civils. Conclusion: «L'intervention du canton en la matière n'est pas prioritaire.»

Les deux députés souhaitent aussi que le canton informe les bailleurs et les locataires d'un arrêt du Tribunal fédéral daté de septembre 2014 («LL» du 23 janvier 2015). Un arrêt qui revisite la pratique en matière de contestation des loyers subventionnés en cas de rendement excessif. Réponse du Conseil d'Etat: cet arrêt

attaque une décision du Tribunal cantonal vaudois, qui doit revoir sa copie; il ne touche pas directement la légalisation fribourgeoise. Une transposition serait donc «prématurée».

Le canton précise cependant que le rendement des immeubles subventionnés est supervisé par l'Office fédéral du logement. Ce dernier prend en compte chaque changement de taux d'intérêt hypothécaire. Une baisse des taux contraint le propriétaire à amortir plus rapidement et à réviser sa planification des hausses de loyer, normalement biennales. Une formule «à l'entier bénéfice des locataires». I